



Le Journal de Diebling

ANNÉE 2005
DÉCEMBRE

Dans ce numéro :

Le Mot du Maire



Le mot du Maire	1
Contrat SACR	2
Contrat Accompagne- ment dans l'Emploi	2
Vente des biens « COOP et KIPPER	3
Recensement Droit de préemption	4
Coup de gueule Déneigement	5
Etat civil	6

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Cher Amis,

Nous allons tourner dans quelques jours la page de l'année 2005.

Après une fin de l'année plus que tourmentée dans l'hexagone, marquée par la révolte des jeunes dans les cités, n'oublions pas les nombreuses disparitions qui ont marquées d'une façon indélébile nos cœurs et nos mémoires et dont notre commune a été durement affectée. Votre contribution à l'élan d'entraide sans précédent aux proches des disparus a permis de dévoiler les valeurs que vous attachez à la fraternité humaine.

La vie continue et doit continuer et les affaires communales aussi.

En 2005, l'aménagement des abords du Clos des Arts et la création du terrain annexe de football sont achevés.

En 2006, seront réalisés les travaux de voirie initialement prévus fin 2005, c'est-à-dire la ruelle de l'Eglise, l'impasse des Mésanges, les rues de la Gare et St Joseph.

L'adoption prochaine du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U. en remplacement de l'actuel P.O.S.) permettra de créer d'autres extensions propices aux constructions dont de nombreux jeunes gens du village sont demandeurs.

Une réflexion toute particulière de l'équipe municipale sera apportée pour mener à bien la réhabilitation du centre village qui en a besoin.

Je souhaite également la bienvenue aux Dieblingeoises et Dieblingeois qui se sont installés en 2005 dans notre commune.

C'est ensemble, avec votre générosité actuelle et future que nous continuerons à construire notre avenir que je souhaite, en cette période de vœux, le plus convivial et solidaire.

Avec l'ensemble des Membres du Conseil Municipal,
je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2006.

Jean-Luc SCHWARTZ



Le « Clos des Arts »

Le terrain annexe





CONTRAT S.A.C.R. 2006-2008

Jusqu'à présent notre commune bénéficiait des subventions départementales dans le cadre du barème cadre. Ce mode de subvention a trouvé ses limites et il est devenu aléatoire.

Pour mémoire en 2005, nous n'avons touché que 22 000 € majoré de 40 000 € pour les amendes de police suite à notre intervention expresse auprès du vice-président du Conseil Général.

Pour ces raisons nous avons décidé de souscrire au **Soutien à l'Aménagement des Communes Rurales (S.A.C.R.) pour la période 2006 à 2008**. Cette durée contractuelle et pluriannuelle alternative au barème cadre est destinée aux communes de moins de 4500 habitants et présente une plus grande souplesse pour la commune grâce à :

Accession au
S.A.C.R.
pour la
période
2006-2008

- une simplification des procédures administratives et financières,
- une programmation pluriannuelle des projets (ils ne sont plus découpés en tranches),
- une garantie d'obtenir l'enveloppe sur les projets inscrits au contrat,
- une avance de trésorerie (50% par projet versé à l'engagement des travaux), une enveloppe cumulable avec toute autre forme de subvention publique.

Pour la commune, l'enveloppe s'élève à 207 514 €.

Trois paramètres de calcul des enveloppes maximales feront sensiblement augmenter l'enveloppe pour le Contrat 2009-2012 :

- * la part calculée en fonction des investissements réalisés par la commune : critère de dynamisme sur la période 1997-2002, car nos investissements sont en forte progression,
- * la part calculée en fonction de la population (recensement 1999),
- * la part calculée en fonction du potentiel fiscal inverse (critère de richesse par rapport à la pauvreté ; en clair comme nos taxes sont faibles nous touchons peu en retour.



Monsieur FRANCK Jonathan

Contrat d'Accompagnement dans l'emploi

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) porte sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs non satisfaits.

Il a pour but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi.

Le Conseil Municipal a validé le recrutement de Monsieur FRANCK Jonathan pour une durée de 12 mois renouvelable une fois.

Ce dernier interviendra auprès des services techniques, des écoles et des associations dans le cadre de ses missions. La rémunération est prise en charge à 90% par l'état.

Nous souhaitons la bienvenue à « JOHN » qui par ses compétences renforcera dorénavant le staff des agents municipaux.

Vente des bâtiments « COOP-KIPPER ».



Après de nombreuses commissions de travail, le Conseil Municipal a décidé de vendre les bâtiments « Coop (1990) et Kipper (1995) », situés respectivement 63 et 61 rue principale par dix voix pour, huit voix contre, et une abstention, à la S.C.I. CAYENNE de Sarreguemines au prix de 250.000 €.

Les conseillers ayant validé la vente ont motivé leur décision par deux constats réfléchis et réalistes :

Premièrement, les dépenses pécuniaires pour remettre en bon état ces immeubles seraient très élevées, de l'ordre de 800 000 €, et surtout hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Deuxièmement, ces immeubles ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public communal.



Mais en définitive, l'équipe municipale se propose de renforcer le patrimoine majeur que représentent les bâtiments communaux sur la « Lenn » : la mairie et l'étage, l'actuelle poste et le local 3^e âge et l'étage.

Cette rentrée financière permettra également, à n'en pas douter, de soutenir les dépenses futures liées à la réhabilitation de ce patrimoine.

INFORMATION ET PRECISIONS

- ❧ Le centre des impôts (inspection domaniale) avait établi le 18 avril 2005 la valeur vénale des biens « COOP » à 93 000€ et des biens « KIPPER » à 57 000€,
- ❧ Un délai de deux ans est accordé à la construction après l'obtention du permis de construire,
- ❧ Un cahier des charges sera établi pour respecter les engagements que nous avons pris en 2001 pour le projet n°2. Le but est de revaloriser le centre du village tout en préservant l'architecture lorraine des bâtiments,
- ❧ Une distraction sera effectuée à l'arrière sur ces parcelles et restera dans le domaine communal.

Perspective
rue principale



Après la réalisation du « Clos des Arts »,

1er projet prioritaire,

la vente des biens « COOP et KIPPER »

inaugure le début du **2e** grand projet

du mandat, la première tranche

d'un vaste chantier :

l'aménagement et la valorisation

du « Centre Village »



NAISSANCES :

- 30 mars 2005 est né à Forbach, **EVAN**, de KAMINSKI Josépha et de Marc FISCHER.
 03 mai 2005 est née à Forbach, **LISA**, de FOURNIER Sandrine et de Patrice THINES.
 25 mai 2005 est né à Sarreguemines, **NOE**, de SCHEIDECKER Valérie et de Pierre BADERGOLL.
 03 juin 2005 est né à Nancy, **ALEXANDRE**, de WEHRUNG Myriane et de Eric RINKENBACH.
 20 août 2005 est née à Forbach, **CARLA**, de BERG Christa et de Yannick DELLES.
 01 septembre 2005 est née à Forbach, **JADE**, de MASLON Aline et de Jérôme PHILIPP.
 20 septembre 2005 est née à Sarreguemines, **JUSTINE**, de BOUR Fabienne et de Marc KOLLA.
 11 décembre 2005 est né à Sarreguemines, **PIERRE-ALAIN**, de RAGOZINE Susan et de Jean-François CALMELS.
 15 décembre 2005 est née à Sarreguemines, **MAELLE**, de KON Isabelle et de Christophe SCHOEMANN.
 26 décembre 2005 est née à Forbach, **CLEMENCE**, de Joëlle RUPP.

MARIAGES :

- 28 mai 2005 **RENAUX** Carole et Christophe **VIAUD**.
 25 juin 2005 **MULLER** Cindy et Sébastien **BERGMANN**.
 02 juillet 2005 **CHRZASZCZ** Virginie et Mathieu **MERTZ**.
 18 novembre 2005 **RAGOZINE** Susan et Jean-François **CALMELS**.

DECES :

- 07 janvier 2005 à Diebling, M **HESSLER** Joseph.
 11 janvier 2005 à Diebling, M **MOSSER** Bernard.
 24 janvier 2005 à Völklingen Allemagne, M **DE KAENEL** Marcel.
 25 janvier 2005 à Epinal, Mme **BOUR** née KREMER Hélène.
 01 février 2005 à Diebling, M **DELLA MEA** Guido.
 07 février 2005 à Diebling, Mme **ORLANDINI** née PIERRARD Paulette.
 09 février 2005 à Diebling, M **MULLER** René.
 21 février 2005 à Forbach, Mme **MOSSER** née WILMOUTH Henriette.
 01 mars 2005 à Sarralbe, Mme **KIPPER** née SCHEID Claire.
 07 mars 2005 à Diebling, Mme **SCHWARTZ** née FLAUDER Laure.
 14 avril 2005 à Diebling, M **ZIMMER** Daniel.
 12 mai 2005 à Sarreguemines, M **MASLON** Edmond;
 15 mai 2005 à Diebling, Mme **WAGNER** née OSWALD Sophie
 29 mai 2005 à Forbach, Mme **GUERBER** née NICOLAS Marguerite.
 09 juin 2005 à Saint-Avold, Mme **LAUER** née RIFF Marguerite.
 12 juillet 2005 à Diebling, Mme **KLEIN** née RISSE Marie.
 23 juillet 2005 à Sarreguemines, Melle **MERTZ** Jeanne.
 25 septembre 2005 à Sarreguemines, Mme **RINKENBACH** née BALDES Anne.
 11 octobre 2005 à Diebling, M **BOUR** Lucien.
 22 octobre 2005 à Strasbourg, M **JANCZAK** Albert.
 15 novembre 2005 à Diebling, Mme **BOUR** née COCCO Fabienne.
 16 novembre 2005 à Diebling, M **BOUR** Jean.
 26 novembre 2005 à Zielona-Gora Pologne, M **KLEIN** Régis.
 07 décembre 2005 en Sarre, M. **TRIEPEL** Klaus
 11 décembre 2005 à Diebling, M **LAURENT** Jean Robert.

En 2005,
l'Etat Civil a enregistré :

10 naissances

4 mariages

25 décès

COUP DE « GUEULE »



Nous constatons avec tristesse que notre beau village est la victime de déprédations, d'actes d'incivilité et de vandalisme de plus en plus fréquents. « Tags » toujours plus nombreux sur les murs de propriétés privées et bâtiments publics, panneaux de signalisation détériorés, dégradations systématiques aux abords des écoles, et j'en passe.

Mais là où cela devient révoltant, c'est qu'il y a des énergumènes qui « s'amusent » à casser des bouteilles d'alcool et à disséminer les débris et les tessons sur le parking des écoles, là où passent tous les jours de nombreux enfants et parents. Un vrai danger pour les enfants et parents, du travail en perspective pour les agents communaux.



Quelle inconscience pour ceux qui se livrent à ces « jeux » débiles !

Se rendent-ils seulement compte de ce qu'ils font ?

Espérons que les auteurs de ces méfaits lisent ce « coup de gueule » !



DENEIGEMENT chutes de neige et verglas

Salage des rues :

Le stationnement des voitures sur les trottoirs, hormis qu'il est interdit, est source de gêne pour les engins de salage

Bacs à sel :

Comme chaque année, la Commune met à la disposition de chaque riverain des poubelles remplies de sel pour le déneigement.

A utiliser avec modération.

Dégagement des trottoirs :

La participation des habitants est conseillée : apportons notre contribution en balayant ou dégageant la neige sur notre trottoir.





Le recensement permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre l'évolution de notre pays. Les enquêtes de recensement ont lieu désormais chaque année auprès d'une partie de la population.

Elle est préparée et réalisée par la commune. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise et contrôle la collecte. Cette méthode permettra de disposer chaque année d'une information nouvelle et récente sur la population et les logements.



En 2006, nous sommes concernés par l'enquête de recensement et votre participation est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

La collecte se déroulera en janvier et février 2006. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur *. Elle sera munie d'une carte officielle et tenue au secret professionnel. Elle vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation.

* :agents recenseurs recrutées par la Mairie : Mesdames BOUR Carole, KLOSE Ghislaine et REES Cathy



DROIT DE PREEMPTION

Le Maire a informé les membres du Conseil Municipal que l'immeuble situé 59 rue Principale, appartenant à M. et Mme GUERBER Marcel était actuellement sous couvert d'un compromis de vente chez Me BUCHHEIT, notaire à SARREGUEMINES.

Le prix de vente est fixé à 101 750 € pour l'immeuble et 2 250 € de commission d'agence, soit un total de 104 000 €.

La commune de Diebling ayant un droit de préemption urbain, le Conseil Municipal a décidé d'utiliser ce droit de préemption urbain et d'acquérir les biens composés des parcelles 62 et 63 (section 1) de contenances respectives 3,34 ares et 0,23 ares et la moitié indivise, en indivision forcée de la cour commune cadastrée avec une maison bâtie sur terrain propre.

Les conseillers ont suivi l'argumentation détaillée du Maire et ont autorisé ce dernier à signer l'acte de vente.

Ils sont situés au centre du village et à ce titre ils pourront faire partie du plan d'ensemble d'aménagement du centre village.

Ils font corps avec le bâtiment communal sis 57 rue principale.

2e grand projet : l'aménagement et la valorisation du « Centre Village » la première tranche d'un vaste chantier

Ils permettront un accès facilité au cimetière, à la chambre funéraire, à l'église et au local des « Seniors » pour les personnes à mobilité réduite et handicapées entre autres

Ils ont été estimés par le centre des impôts (domaines) en date du 11 octobre 2004 à 107 000 €.